

## CAHIER DE GESTION

**DIRECTIVE RELATIVE À L'ACCÈS ET LA CIRCULATION DES ANIMAUX DANS  
LE COLLÈGE**

**COTE**  
**19-06-02.203**

### **OBJET**

Préciser les règles à respecter relativement à l'accès et la circulation d'animaux dans les édifices du Collège.

### **DESTINATAIRES**

La communauté collégiale  
Le public

### **DISTRIBUTION**

Aux personnes détenant le Cahier de gestion

### **RESPONSABLES DE L'APPLICATION**

Le Service de l'équipement et de l'approvisionnement au Cégep  
La Direction de l'IMQ, du CMÉC et des Résidences

### **ADOPTION**

La présente directive a été adoptée par le Comité exécutif le 3 mai 2005 (CE 05-04.08). Elle remplace celle adoptée par le Comité exécutif le 16 décembre 1975 (242.2).

## Accès et circulation des animaux dans les édifices du Collège

**1.0** Règle générale, il est interdit de pénétrer dans les édifices du Collège accompagné d'animaux.

**2.0** L'entrée d'animaux pour fins d'études en laboratoire est autorisée à titre exceptionnel. Cependant, l'enseignante ou l'enseignant qui introduit un animal dans un laboratoire devra faire les vérifications requises relativement aux problèmes de santé du ou des groupes concernés (exemple : allergies). Il devra également obtenir un avis écrit favorable du département.

De plus, il devra demander l'autorisation du responsable de l'équipement de l'édifice concerné et lui faire connaître les mesures prises quant à la sécurité et à l'hygiène.

**3.0** Aux Résidences, tel que prévu au *Règlement d'immeuble*, « le locataire ne peut garder dans sa chambre aucun animal, incluant les oiseaux, les reptiles et les insectes ».

**4.0** Il n'y a pas de restriction en ce qui concerne l'accès et la circulation des chiens-guides. Cependant, les visiteurs doivent aviser le responsable de l'équipement, par l'entremise des préposés à la réception.

Quant aux élèves, ils doivent rencontrer la personne responsable de l'accueil des élèves handicapés qui verra à transmettre l'information à qui de droit et à mettre en place les mesures nécessaires, au besoin.